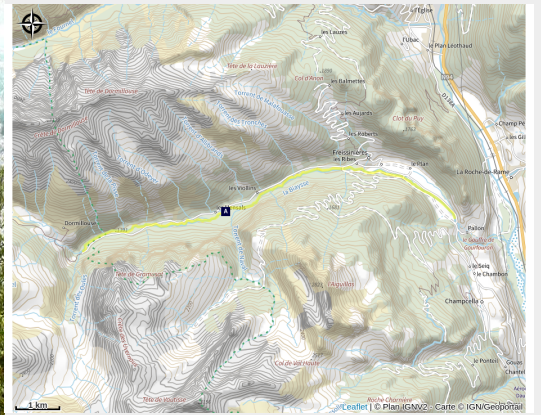


La Biaysse (IV+ / II-III)

CC du Pays des Ecrins



Biaysse (PDE)



Dans un cadre enchanteur coule la Biaysse, rivière technique et exceptionnelle à tous les égards.

Sous une végétation dense et sous les pentes fortes de la vallée de Freissinières, découvrez un torrent magnifique, avec une première partie très techniques qui présente de superbes rapides, et une seconde accessible à tous.

Infos pratiques

Pratique : Canoë-kayak

Type : Torrent

Période : juin à juillet

Vent : → O

Orientation : ← O

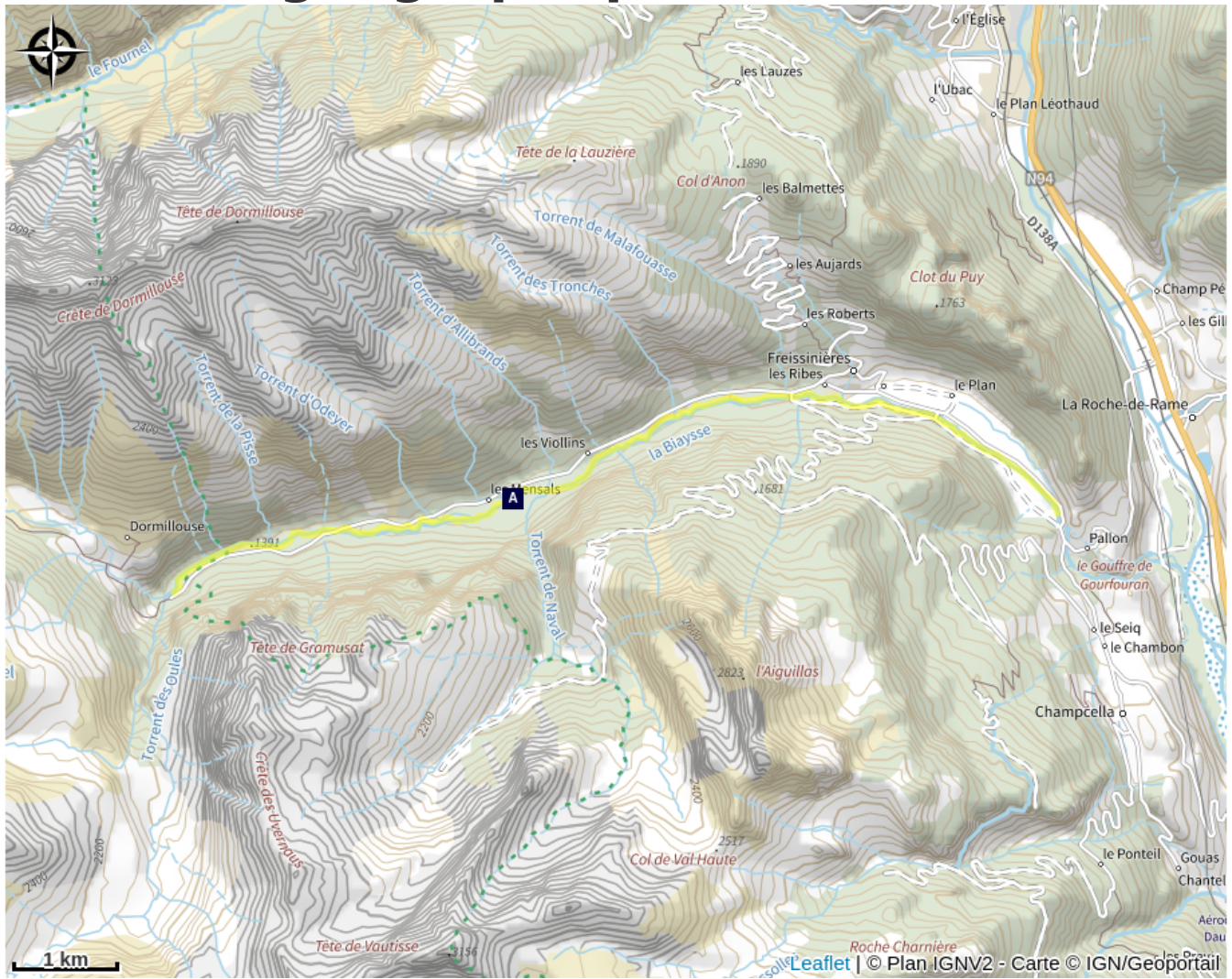
Description

La Biaysse coule dans la longue vallée de Freissinières et prend sa source sous le hameau de Dormillouse, à la confluence entre le torrent de Chichin et le torrent des Oules. Ce torrent est alimentée par de nombreuses cascades qui magnifient l'ensemble des parcours. Cette vallée très étroite ainsi que la végétation importante le long de la Biaysse cachent bien le torrent et rendent sa pratique très agréable et calme.

La Biaysse se divise en deux portions, une première (P1, du Pont des Oules à Freissinières) très technique et sportive avec de nombreux rapides en IV+, et une deuxième (P2, de Freissinières à Pallon) beaucoup plus tranquille et accessible à tous, avec une superbe vue sur le Queyras.

À Pallon, un barrage hydroélectrique est situé juste après le pont, la descente est donc obligatoire au point de débarquement en amont.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques



En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une **réglementation** qu'il est nécessaire de connaître pour préparer son séjour.



⚠ Recommandations

Équipements :

- Combinaison obligatoire (eaux glaciaires, qui peuvent descendre sous les 4°C)
- Casque obligatoire
- Gilet de sauvetage obligatoire
- Les kayaks gonflables sont fortement déconseillés

Éléments importants :

- Si le barrage de Pallon n'est pas rempli, le débit peut être très important en arrivant sur la fin du P2
- Attention aux risques de crue en cas d'orage
- Attention aux embâcles en début de saison, qui peuvent être liés à des chutes d'arbre
- Canyon autorisé entre 8h30 et 17h00 par arrêté municipal
- Penser à ramener vos déchets

Attention : Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager seul sur ces sites. Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo, le débit des cours d'eau ainsi que les conditions avant votre départ. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident.

En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels
: <https://www.paysdesecrins.com/decouvrir/activites-et-loisirs/eaux-vives-hautes-alpes-ete/kayak-hautes-alpes-ete>

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 04 92 22 22 22 ou 112

Lien du bulletin météo : <https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos>

Consulter les niveaux d'eau à l'Argentière : <https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/station.php?codestation=1125>

Source

Pays des Ecrins